

RÈGLEMENT PARTICULIER DU 5^{ème} TOURNOI BUGATTI

GYMNASE ATALANTE DU 17 AU 18 DECEMBRE 2022

Numéro d'autorisation : En cours d'attribution.

La compétition se déroule selon le Règlement général des Compétition (RGC) de la FFBAD. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions.

Article 1 : Joueurs concernés

Le tournoi est ouvert aux joueurs seniors (ou autorisés : minimes, cadets, juniors et vétérans) licenciés auprès de la FFBAD de N3 à NC pour les doubles, et de N2 à NC pour les mixtes et qui ne sont pas sous le coup d'une suspension ou d'un arrêt pour raison médicale.

Article 2 : Tableaux et mode de compétition

2.1 : Les tableaux proposés sont : Double hommes, double dames et double mixtes. Chaque participant peut s'inscrire dans 1 ou 2 tableaux.

2.2 : Tous les tableaux se joueront en poules, suivie dans la mesure du possible, d'un tableau à élimination directe.

- Samedi : Doubles hommes et doubles dames ;

- Dimanche : Mixte

2.3 : Les tableaux seront limités à 32 paires maximum. L'organisateur constituera les tableaux en fonction des CPPH du jour du tirage au sort, en favorisant les tableaux en poules regroupant un nombre de joueurs permettant à chacun de faire un nombre de matchs agréable. Les joueurs pourront s'inscrire dans 2 disciplines différentes.

2.4 : Les joueurs classés de NC à P12 peuvent s'inscrire uniquement avec une personne ayant un classement entre P12 et P10 maximum et les P11 avec une personne classée entre D8 et NC.

Article 3 : Inscriptions

3.1 : Le nombre maximum de participants est fixé à 150 paires le samedi et 110 paires le dimanche. Le critère de sélection en cas de surnombre sera l'ordre d'arrivée des inscriptions.

3.2 : Date limite d'inscription : La date limite d'inscription est fixée 07 décembre 2022 minuit (date de réception). La date du tirage au sort est fixée au 09 décembre 2022. La date de prise en compte du CPPH est fixée au 8 décembre 2022 à minuit

3.3 : Les droits d'engagement sont de 16€ pour un tableau, de 21€ pour deux tableaux. Le paiement s'effectuera en ligne sur le site BADNET. Une majoration de 2€ sera appliquée si paiement sur place le jour du tournoi.

3.4 : Les inscriptions seront effectuées uniquement en ligne sur Badnet

<https://v5.badnet.org/tournoi/public?eventid=16159> de manière individuelle.

3.5 : En cas de forfait, les frais d'inscription seront supportés par l'éventuel remplaçant. Le joueur forfait sera quant à lui remboursé sous réserve de délivrance d'un justificatif en bonne et due forme.

Article 4 : Déroulement de la compétition

Le tournoi sera géré à l'aide de «**Badnet**»

4.1 : Les matchs se dérouleront en deux sets gagnants de 21 points.

4.2 : Le juge-arbitre de la compétition est M Emmanuel Rietherer.

4.3 : En dehors des phases finales (demi-finales dans la mesure du possible et finales) où l'organisateur sollicitera des officiels techniques, sauf décision contraire du juge-arbitre, tous les matchs seront majoritairement auto-arbitrés.

4.4 : Les volants sont à la charge des joueurs à part égale pour chaque match (sauf finales). En cas de litige, le volant officiel est le « RSL TOURNEY 3 » en vente dans la salle au prix de 22€. Les volants seront fournis gratuitement lors des finales.

4.5 : Le temps de prise de contact (échauffement) sur le terrain sera de 3 minutes. Ce temps est décompté à partir du moment où le match concerné a été appelé par la table de marque. Il est aussi décompté du temps de repos. Le temps de repos entre 2 matchs ne pourra pas être inférieur à 20 minutes. Toutefois, il pourra être réduit avec l'accord express des intéressés.

4.6 : Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté « faute » au service et en cours de jeu.

4.7 : Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand-Est de Badminton (4 rue Jean Mentelin 67200 STRASBOURG - valeriesabigno@lgebad.com), par tout moyen prouvant la date de réception.

Votre participation au tournoi implique l'adhésion au RGC et au présent règlement